

Règlement général sur la protection des données - Quels impacts ?

Flash actu - Juin 2017

Le règlement général sur la protection des données, dit « GDPR », *General Data Protection Regulation*, entrera en application le 25 mai 2018. Il viendra renforcer et unifier la protection des données personnelles dans l'Union européenne (UE). OpusLine propose une lecture des obligations et impacts envisagés.

#1 De quoi parle-t-on ?

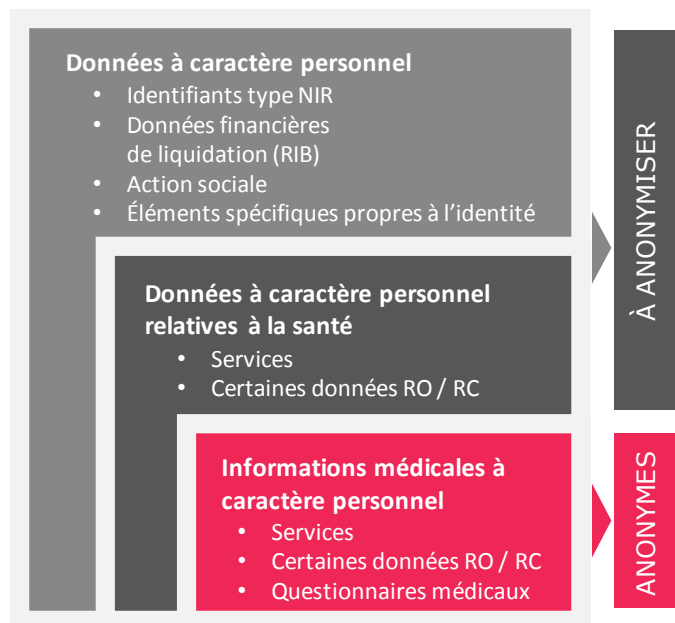
Le règlement général sur la protection des données poursuit **4 objectifs** :

| | |
|---|---|
| RESPONSABILISER ceux qui traitent les données | RENFORCER les droits des usagers |
| RENFORCER l'autorité des institutions de contrôle | UNIFORMISER la réglementation dans l'UE |

100% des responsables de traitement affectés

- **Les entreprises privées** (Assureurs, courtiers, gestionnaires, réseaux de soins, éditeurs de logiciels, e-santé, laboratoires pharmaceutiques, financeurs, fédérations,...)
- **Les établissements de santé** (EHPAD, cliniques, hôpitaux,...)
- **Les organismes publics** (ARS, CNAM,...)

100% des données à caractère personnel sont concernées



#2 Les évolutions prévues

Le texte reprend les notions de la loi française « Loi Informatique et Libertés », mais renforce nettement les droits des personnes et la responsabilité des acteurs traitant les données. Les points majeurs introduits ou complétés par le règlement sont les suivants :

Renforcement du droit des personnes

- Le responsable de traitement doit recueillir et pouvoir prouver le **consentement explicite** de l'utilisateur. Il est également tenu d'informer ce dernier de la possibilité de revenir sur son consentement.
- **Droit à la portabilité** des données dans un format structuré.
- **Droit d'opposition et droit à l'oubli** permettant à l'utilisateur de s'opposer à tout moment au traitement des données ou de demander leur suppression.
- **Droit à réparation** par le responsable de traitement en cas de préjudice matériel ou moral causé par une violation du règlement.
- **Transparence** : mise à disposition d'une information claire, intelligible, concise, transparente et facilement accessible, explicitant l'utilisation des données et la finalité de leur traitement.

Responsabilisation des acteurs

- **Protection et minimisation des données** traitées par défaut, dès la conception du produit ou service (*privacy by design*).
- **Mesures de protection des données** effectives tant pour soi que pour ses prestataires, et qui peuvent être démontrées à tout moment (*accountability*)
- **Outils et obligations** :
 - Registre des traitements de données
 - Certification des traitements
 - Notification de toute faille de sécurité
 - Codes de conduite
 - Délégué à la Protection des Données, dit « DPO » (*Data Protection Officer*)
 - Études d'impact sur la vie privée (EIVP) pour tout nouveau traitement
- **Pseudonymisation** des données

Des contrôles plus réguliers et des sanctions alourdies

La simplification des processus d'autorisation et de déclaration aura pour contrepartie un renforcement des contrôles et des sanctions.

Le règlement prévoit des amendes jusqu'à **20M €** ou **4% du chiffre d'affaires mondial**, le montant le plus élevé étant retenu (contre jusqu'à 300 000 € prévus actuellement par la Loi Informatique et Libertés).

#3 Vos défis

CONCEVOIR UN MARKETING AUTOUR DU TRAITEMENT DES DONNÉES INSTAURANT LA CONFIANCE

TRANSFORMER CETTE NOUVELLE CONTRAINTE EN OPPORTUNITÉ POUR ENRICHIR LA RELATION CLIENT

INTÉGRER LE RÔLE DU DPO ET METTRE EN PLACE L'ORGANISATION ET LES PROCESSUS ADÉQUATS

IDENTIFIER LES IMPACTS, LES RISQUES ET PRIORISER LES ENJEUX

INSTALLER DES SOLUTIONS PÉRENNES, PRAGMATIQUES ET COHÉRENTES AVEC VOTRE ACTIVITÉ
 ÊTRE EN CAPACITÉ DE DÉMONSTRER LA CONFORMITÉ

Ces défis nécessitent de mettre en place une démarche s'inscrivant dans une logique de mise en œuvre sécurisée et industrialisée. OpusLine propose de découper ces travaux en 4 chantiers :

| | |
|---|---|
| <p>MARKETING</p> <p>Communication Relation client</p> | <p>ORGANISATION</p> <p>Intégration du DPO Pilotage Conduite du changement</p> |
| <p>ÉVALUATION</p> <p>Audit Cartographie Registre des traitements</p> | <p>SYSTÈMES D'INFORMATION</p> <p>Adaptation des SI Sécurisation Notification</p> |

Notre expertise et nos solutions

OpusLine vous accompagne pour tirer parti de ces évolutions



Cadrage stratégique réglementaire

- Une connaissance fine de vos enjeux, activités et outils et une vision de marché sur les initiatives en cours
- Une anticipation de vos principaux risques et une expertise réglementaire renforcée grâce à une collaboration avec des experts juridiques



Transformation opérationnelle

- Des méthodes et outils clé en main de cartographie, d'audit et de mise en conformité pour une action rapide
- Une forte expérience dans le pilotage de grands projets de mise en conformité, de transformation opérationnelle de SI et d'optimisation des processus



Optimisation de la relation client et marketing

- De nombreuses références dans la réalisation d'offres innovantes du secteur et dans leur valorisation auprès des clients
- Une vision transverse de l'utilisation possible et souhaitable des données
- Des projets réussis dans l'évolution du parcours client

OpusLine est un cabinet de conseil en stratégie et management dédié au secteur de la santé. Plus de 65 consultants spécialisés, au service de vos projets, de la stratégie à la mise en œuvre opérationnelle.

POUR EN SAVOIR PLUS

Vanessa Mendel-Kopelman
 07 63 30 11 78
 vanessa.mendel@opusline.fr

Alix Pradère
 06 60 11 95 52
 alix.pradere@opusline.fr

Audrey Berling-Eeckhout
 07 63 30 11 81
 audrey.berling@opusline.fr